

Alors que la décision du tribunal de commerce de Marseille était attendu hier sur le référé introduit par les administrateurs judiciaires contre la compagnie maritime [CORSICA MARITIMA](#) (siège à Sarrola Carcopino), elle a été reportée au 1er mars prochain. La compagnie exploite une liaison entre Bastia et Marseille depuis le 4 janvier, via Corsica Linea. Le rapprochement entre Corsica Maritima et Maritima Ferries [ex-SNCM](#) / **T** : 04.91.56.32.00 (siège à Marseille) fait débat. Aujourd'hui Patrick Rocca doit présenter le détail de la démarche. Le Procureur de la République est opposé à ce rapprochement. Une présentation doit se dérouler jeudi au tribunal de commerce de Marseille, avec les partenaires bancaires. Elle se tiendra à huis clos. L'Assemblée de Corse mènera quant à elle un débat sur la constitution d'une compagnie régionale.